



**DEVENEZ PROPRIÉTAIRE
EN TOUTE SÉRÉNITÉ AVEC LE**



“ Je loue, j'épargne, j'achète ! ”

***Vous rêvez d'accéder à la propriété
tout en maîtrisant votre budget?***

Le dispositif PSLA
(Prêt Social Location Accession)
est fait pour vous!

LA LOCATION ACCESSION PSLA

C'est un dispositif sécurisé d'accèsion à la propriété mis en place par les pouvoirs publics en 2004.

Il donne la possibilité à des ménages dont les revenus n'excèdent pas certains plafonds d'occuper un logement neuf en qualité de locataire tout en bénéficiant d'une option d'achat sur ce logement.

Comment ça marche ?

Les logements faisant l'objet d'un PSLA* doivent être occupés à titre de **résidence principale** par les personnes dont **les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources PSLA*** (*Prêt Social Location Accession).

Les ressources sont justifiées par la production de l'avis d'imposition sur le revenu fiscal de référence (RFR) de l'année n-2.

Nombre de personnes	Zone B1 (RFR 2024)
Personne seul	38 844€
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage *)	58 057€
3 personnes ou pers. seule + 1 pers. à charge ou jeune ménage	69 786€
4 personnes ou pers. seule + 2 pers. à charge	83 594€
5 personnes ou pers. seule + 3 pers. à charge	98 956€
6 personnes ou pers. seule + 4 pers. à charge	111 359€
Par personne supplémentaire	12 408€

*Couple dont la somme des âges révolus des 2 conjoints le composant est inférieure ou égale à 55 ans.

++ LES AVANTAGES DU PSLA :



Prêt à taux 0%



TVA réduite



Prix de vente et loyers plafonnés



Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans depuis la date d'achèvement du bien



Accompagnement de la réservation à l'accèsion



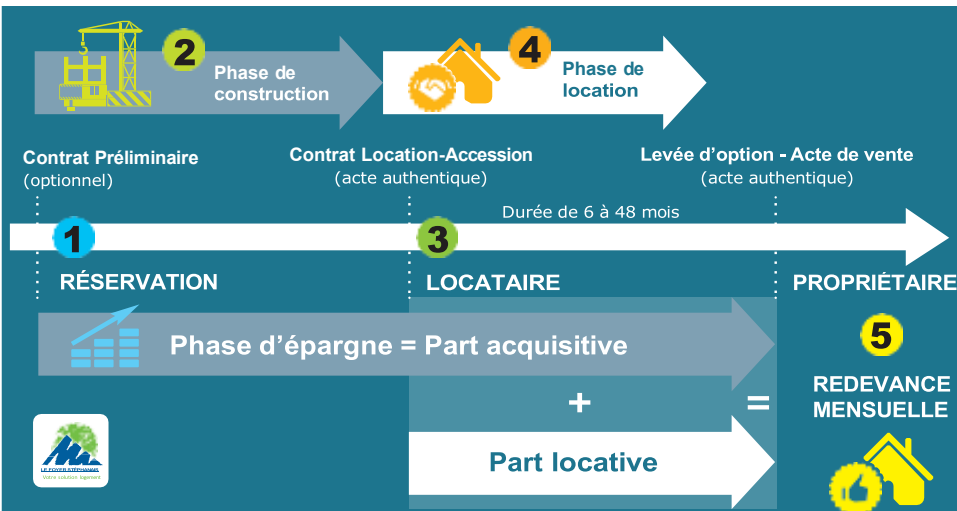
Garantie de rachat et de relogement pendant 15 ans sous conditions réglementaires

++ BÉNÉFICIER :

- ✓ La TVA à taux réduit (TVA à 5,5 %).
- ✓ L'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans depuis la date d'achèvement du bien.
- ✓ La sécurisation HLM : garanties de rachat et de relogement pendant 15 ans (en cas de défaillance financière), garantie revente pendant 10 ans à compter de la levée d'option d'achat.
- ✓ La possibilité d'adosser le PSLA à un PTZ (en fonction de la zone), d'être éligible au 1% logement.
- ✓ Une diminution du prix de vente d'1 % par année de location.
- ✓ Des frais de notaire réduits (dans le neuf).
- ✓ Du paiement après la livraison (l'absence d'intérêt intercalaire).
- ✓ Aide des EPCI* (Métropole etc.)

Un dispositif en 5 temps !

POUR FAIRE SIMPLE...





Vous souhaitez concrétiser votre projet ?
Contactez-nous dès maintenant !



Tél : 06.71.27.78.56



LE FOYER STÉPHANAIS

185, rue du Pré de la Roquette 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY



contact-accession@foyer-stephanais.fr



www.lefoyerstephanais.fr

